

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération n°2021- 04 - 15 en date du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe de déclassement d'une partie du chemin rural en impasse situé Petit Chemin d'Espeyran, entre les parcelles cadastrées Section I numéros 1711, 2725 et 2726 d'une part, et numéros 75, 83, et 1412 d'autre part.

Dans le cadre de son développement économique, la Société UNIVERT a besoin d'une emprise foncière d'un seul tenant.

Actuellement, sa propriété foncière est séparée par un chemin rural qui constitue une voie en impasse séparant les parcelles cadastrées Section I numéros 1412 et 2725.

La Société UNIVERT a sollicité la ville et propose d'acquérir ce chemin rural, et de le rétablir à l'ouest de sa propriété foncière.

Ce chemin en impasse n'a plus d'utilité à ce jour.

En conséquence, il convient de procéder à son déclassement.

Ces modifications, qui ne changent pas les dessertes existantes, seront possibles après enquête publique.



Chemin rural en impasse



Objet_1624968

Objet_1624972

Objet_1624971

Objet_1624970

Objet_1624969

Objet_1624968

Objet_1624910

Objet_1624468

Echelle : 1/1740



